

ATTESTATION

Je soussigné, Michel EDIAR, Président de la Fédération Française de Course d'Orientation,

Certifie que l'association dénommée CAPONORD, SPORTS D'ORIENTATION est affiliée auprès de notre Fédération pour la saison 2021.

L'association bénéficiant de la couverture assurance : **MAIF N° 142 3574 R**

La MAIF couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la FFCO et toute personne morale ou physique ayant la qualité d'assuré peuvent encourir en raison de dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs, causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel (les assurés étant considérés comme tiers entre eux) dans le cadre des activités garanties.

Est également garantie la responsabilité de la FFCO et des structures affiliées

- du fait de la location ou de l'occupation à titre gratuit, dans le cadre des activités garanties, de locaux d'une façon temporaire d'une durée inférieure à 8 jours ou de façon discontinue sans limitation de durée.
- du fait de la location ou de la mise à disposition, dans le cadre des activités garanties, de biens mobiliers pour une durée inférieure ou égale à 8 jours.

Fait à Paris, le 25/01/2021

